

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté 91 - 059

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 22 Avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

17 Avril 1991

DATE D'AFFICHAGE

17 AVRIL 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme
LISION, M. BERLAND, M. GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN,
Adjoints.

M. BARON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN, DINDINAUD, Mme
FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU, PELTIER,
MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des
membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. MOULINEAU par M. REVOLAT
M. TAP par M. QUENTIN

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHEUR, ALONSO, BARRIERE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Monsieur COASSIN Daniel a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ASSOCIATIONS SPORTIVES
ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 1991

VOTE : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1991,
- VU la proposition de répartition faite par la Commission Sportive réunie le 18 Avril 1991,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'allouer les subventions suivantes :

. ROC Omnisports	430 000 F
. Régates de ROYAN	60 000 F
. Volley-Ball Club de ROYAN	100 000 F
. Aéro Club de ROYAN	50 000 F
. Parapente Club de ROYAN-COTE-DE-BEAUTE.	6 000 F
. "Les Bleuets" Football	5 000 F
. A.S.C.B.(Association Sportive de la Côte de Beauté)	1 000 F
. Tennis Club de la Côte de Beauté	5 000 F
. ROYAN-ATLANTIQUE-GYM	6 000 F
. ROYAN-OCEAN-CYCLISME	40 000 F
. Les Mouettes de ROYAN	12 000 F
. TIR "Les Mouettes"	15 000 F
. Société Hippique Royan Côte de Beauté	15 000 F
. Nautile Club	2 500 F
. Sport pour tous	5 000 F
. Union de la Boule Royannaise	2 000 F
. Pigeon Sport de ROYAN	1 000 F
. Association Communale de Chasse Agréée de ROYAN (A.C.C.A.)	5 000 F
. Association Sportive du Lycée de ROYAN	3 500 F
. Association Sportive du CES Dunant	3 500 F
. Association Sportive du CES Zola	2 600 F
. Association Sportive du Lycée Professionnel Pierre & Marie Curie	2 200 F
. Association Sportive Ecole Sainte-Marie	2 600 F
. Association Sportive Ecole Louis Bouchet	2 000 F
. Association Sportive Ecole Maine Geoffroy	3 000 F

. USEP Ecole Jules Ferry	1 800 F
. USEP Ecole L'YEUSE	2 500 F
. A.J.I.R. (Antenne Jeunesse Informations ROYAN)	60 000 F
	=====
TOTAL.....	844 200 F
CREDIT RESERVE.....	8 800 F
	=====
<u>TOTAL GENERAL.....</u>	<u>853 000 F</u>

- d'imputer les dépenses correspondantes au Chapitre 945.18 Article 657 du Budget de l'exercice 1991.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres
présents

Pour extrait conforme

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 2 Mai 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général,